

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
BUDGET VILLE 2022
DECISION MODIFICATIVE
N°3

Date de la
convocation
du Conseil municipal

22 septembre 2022

Service financier
JMB-DD-MA-AM- 2022.101

SG-2022/09 - 04

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

17/10/2022

Par déléguation du Maire
La DG

E. CORBIER

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20220928-2022-09-04-FIN-BF
Date de télétransmission : 17/10/2022
Date de dépôt en préfecture : 17/10/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT HUIT du mois de SEPTEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 28 septembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CAN, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mme HENRI à Mme BENABI,

Absent excusé : M. CHAKOUR,

Absents (es) non excusés (es) : Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 20

Vu le Budget Primitif 2022,

Vu le Budget Supplémentaire 2022,

Vu la Décision Modificative n° 1,

Vu la Décision Modificative n° 2,

Monsieur le Maire propose les ajustements de crédits, en sections de fonctionnement et d'investissement détaillés ci-dessous :

Section Fonctionnement :

Recettes			
Chapitre	Nature	Motif	Montant
74	74834	Compensations exonérations taxes (1 031 997 € contre 897 017 € au BP)	134 980,00
013	6419	Remboursements arrêts maladie complément	210 000,00
73	73111	Recettes complémentaires de taxe foncière	524 626,00
73	732221	Recettes complémentaires FPIC	2 151,00
TOTAL			871 757,00

Dépenses			
Chapitre	Nature	Motif	Montant
012		Augmentation masse salariale	700 000,00
023		Virement à la section d'investissement	171 757,00
TOTAL			871 757,00

Section Investissement :

Recettes			
Chapitre	Nature	Motif	Montant
13	1345	Amendes de Police	35 125,00
13	13461	Subvention Citystade complément	46 361,00
021		Virements de la section de fonctionnement	171 767,00
10	10222	FCVA	-2 627,79
TOTAL			250 615,21

Dépenses			
Chapitre	Nature	Motif	Montant
21	2128	Coût supplémentaire Citystade	37 892,51
21	2111	Achats terrains Croix Giboreau	212 722,70
20	2031	RMBT TROP PERCU TAXE AMENAGEMENT 2021	-120,80
10	10226	RMBT TROP PERCU TAXE AMENAGEMENT 2021	120,80
TOTAL			250 615,21

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité, les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus ;

ET ONT SIGNÉ les membres présents ;
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.